

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



الوزارة الملكية لدى وزير الشؤون الخارجية
و التعاون الإفريقي و المغاربية المقيمين
بالخارج، المكلفة بالمغاربة المقيمين بالخارج
Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine et des Marocains Résidents à
l'Étranger, chargée des Marocains Résidents à l'Étranger



Ce projet est cofinancé par
l'Union européenne



التعاون
الألماني

DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT



Ministère de l'Intégration
Africaine et des Ivoiriens de
L'Extérieur



Action de Coopération Sud-Sud en matière migration

Termes de Références

Accompagnement à la création et pérennisation d'un espace de
concertation entre région et diaspora pour le développement
local (Côte d'Ivoire)

Contexte et justification

Contexte général

Situé entre l'Europe et l'Afrique Sub-saharienne, le Maroc a initié depuis plusieurs années une politique migratoire ambitieuse qui souhaite à la fois renforcer les liens du Maroc avec ses ressortissants installés à l'étranger et favoriser l'intégration au Maroc des immigrants originaires notamment d'Afrique de l'Ouest.

Cette politique migratoire marocaine accompagne de fait une mobilité sud-sud grandissante.

Fort de ce constat, le Maroc est engagé depuis plusieurs années dans le renforcement de sa coopération avec les pays subsahariens sur les questions migratoires. A ce titre, des memoranda d'entente ont été signés avec le Sénégal (en Juin 2013), la Côte d'Ivoire (en Janvier 2015) et le Mali (en Février 2019). Ces accords de coopération constituent une base pour la réalisation concrète d'actions de coopération de matière de migration.

En effet, malgré les particularités de leur situation migratoire, les quatre pays rencontrent de nombreux défis communs liés à l'élaboration ou à la mise en œuvre de leurs politiques migratoires. Ils partagent également des problématiques similaires sur les questions liées à la diaspora, à la réinsertion des migrants de retour, à l'intégration et à la protection des migrants ainsi qu'à la facilitation des migrations régulières.

La collaboration du Maroc avec ces trois pays d'Afrique de l'Ouest représente ainsi un important potentiel d'apprentissage mutuel en matière de migration.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'Action de « Coopération Sud-Sud en matière de migration ». Cofinancée par l'Union Européenne et le Ministère allemand fédéral de la Coopération économique et du Développement, l'Action est mise en œuvre par la GIZ et Expertise France et vise à accompagner le Maroc, à travers le Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger (MDCMRE, et respectivement la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal, dans la concrétisation et la mise en œuvre des engagements réciproques en matière de migration, sur la base de plans d'actions conjointement établis. Elle couvre ainsi les domaines suivants :

- *Migration et développement*, en particulier sous l'aspect des politiques et pratiques de mobilisation des diasporas, aux niveaux national, régional, et local ;
- *Accès aux droits des migrants*, sous l'aspect de l'intégration et de la réintégration ;
- *Mobilité Sud-Sud* dans une approche triple gagnante (pays d'origine, pays d'accueil et migrants).

Cadre d'intervention - Contexte spécifique et justification de l'activité

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de territorialisation des politiques migratoires au niveau régional, il a été adoptée une approche globale d'accompagnement des régions dans leur volonté de développer le lien et les initiatives de la diaspora en vue de promouvoir l'investissement productif et la contribution des diasporas au développement socioéconomique et politique local.

Des actions pilotes en matière d'investissement productif et de mobilisation de la diaspora ont été identifiées pour être expérimentées auprès des parties prenantes impliquées dans l'ACSS à savoir les trois régions de San Pedro, la Nawa et Cavally accompagnées par l'Assemblée des Régions de Côte d'Ivoire (ARDCI) dans le cadre de son mandat et de la convention de coopération signée avec le ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur à travers sa direction générale des ivoiriens de l'extérieur (DGIE).

Un des axes de ces actions de territorialisation est l'accompagnement des acteurs sus nommés impliqués sur ces différentes actions mais également le renforcement de capacités de ces acteurs en matière d'enjeux liés à la migration et le développement mais plus précisément d'incitation à l'investissement productif voire à la mobilisation de la diaspora pour le développement des territoires.

Ces termes de références répondent à la mobilisation d'expertise en vue d'accompagner à la consolidation de cette dynamique initiée dans le cadre du projet, de formalisation des réflexions de ce groupe crée de fait, d'élargir ce cadre à d'autres acteurs pertinents sur les questions traitées afin d'aboutir à un cadre de réflexion, de concertation et de capitalisation des actions de territorialisation mises en œuvre.

Objectifs

Objectifs général :

Intégrer les enjeux migratoires dans les stratégies de développement local en vue de favoriser l'investissement productif de la diaspora dans la région.

Objectifs spécifiques

Proposer un mécanisme de concertation comme un outil de gouvernance local et participatif dans le but de promouvoir l'investissement et la participation de la diaspora dans le développement économique local

Résultats attendus :

L'indicateur du cadre logique de l'Action de Coopération Sud Sud auquel cette activité contribue est le suivant : Au moins 3 outils d'incitation aux investissements ont été expérimentés dans chaque pays partenaire (projets pilotes), analysés et capitalisés.

Plus précisément, les résultats attendus sont les suivants :

- Accompagner les réflexions du comité de suivi devant aboutir à l'élaboration d'un cahier de charge formulant le processus de pérennisation d'un espace de dialogue et d'échanges au niveau territorial entre l'ensemble des parties prenantes (définition du format, les missions, objectifs d'un espace de concertation multipartite)
- Les membres du comité de suivi sont formés sur l'animation d'un espace de concertation multi-acteurs en matière de migration et développement
- Proposer des thématiques de discussion et des orientations pour un plan d'action de l'espace de dialogue et de concertation

Méthodologie

L'expertise en charge de l'étude sera recrutée après appel d'offre. Elle proposera une méthodologie, qui inclura les différentes étapes suivantes :

Phase préalable de préparation des ateliers d'échanges et de réflexion sur la base d'une note de cadrage définissant les objectifs et les axes de réflexion. Cette phase préparatoire interviendra en amont de chaque rencontre prévue. Le nombre de rencontres nécessaire pour aboutir au cahier de charge devra être précisée dans l'offre technique.

Phase de coaching, d'animation et d'appui institutionnel_des réflexions du comité de suivi qui s'articulera autour des deux modalités ci-après :

-Animation et coaching lors des rencontres du comité de suivi en fonction des thématiques de travail identifiées (réflexion au processus de formulation d'un espace de concertation multi-acteurs, identification de thématiques et axe de travail à discuter au sein du cadre de concertation ...)

-Appui institutionnel à travers le renforcement de capacités du comité de suivi sur des enjeux de migration et développement local (formation ou atelier thématique) conduisant à alimenter la définition de l'espace de concertation. Cet appui doit permettre au membre du comité de suivi d'appréhender les outils de gouvernance participatif en vue de la mobilisation de la diaspora à contribuer au développement local des territoires

Phase de capitalisation : rédaction pour chaque étape d'un document de capitalisation des résultats produits lors des travaux du comité de suivi. La qualité des documents produits seront appréciés par les parties prenantes et approuvés formellement par l'ACSS qui sera partagé avec l'ensemble des parties prenantes. Les livrables devront permettre de capitaliser les enseignements tirés, d'intégrer la charte graphique et les éléments de visibilité de l'Action de coopération Sud Sud.

Livrables attendus

- Note de cadrage des ateliers et formations proposés
- Compte rendu ou actes des différentes rencontres , ateliers ou formation proposés
- Un cahier de charge pour la pérennisation d'un espace de concertation entre les régions et la diaspora
- Un rapport de capitalisation des leçons et recommandations tirées lors des réflexions relatives à l'espace de concertation

Lieux

La mission se déroulera en Côte d'Ivoire au niveau central (Abidjan) sur une durée d'environ **15 jours** à partir **de juillet 2020** étalée sur une période de 3 mois (le nombre de jours prévus n'étant pas continu au regard de la nature des activités)

Financement

Le financement de l'activité sera assuré par Expertise France conformément aux procédures et modalités applicables mises en place par les partenaires de mise en œuvre de l'action de coopération Sud Sud (GIZ/EF)

Profil

L'expertise devra répondre aux critères suivants :

- Expertise avérée dans l'accompagnement d'initiatives en matière de migration et développement
- Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de l'appui institutionnel et de renforcement de capacités d'acteurs dans le secteur public et/ou privé

- Une expérience approfondie sur des questions liées à la migration et le développement, à la planification/gestion de projet, au renforcement institutionnel et à la mise en œuvre de politique, de stratégies publiques ;
- Expériences antérieures dans l'accompagnement de collectivités territoriales en matière de migration et développement est un atout
- Bonne connaissance des dynamiques multi-acteurs en matière de migration et développement.
- Une pratique avérée en termes d'animation d'ateliers, de rencontres
- Bonne capacités rédactionnelles et maîtrise écrite et orale de la langue française
- Publications et contributions à des études/rapports en lien avec la thématique à traiter seraient un avantage.
- Bonne connaissance des acteurs en Côte d'Ivoire et du contexte ivoirien serait un plus

Processus de sélection

Composition de l'offre

Appel d'offre lancé par Expertise France selon une procédure ouverte. Les dossiers de soumission seront composés de :

- **Une offre technique**
 - Le CV du ou de la consultant (e) mettant en relief ses expériences professionnelles et notamment celles relatives à de telle mission ;
 - Une note méthodologique ;
 - Un calendrier prévisionnel indicatif de mise en œuvre de la mission
 - Les documents justificatifs de l'enregistrement au registre des sociétés ;
 - La déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêts.
- **Une offre financière**
 - Le montant forfaitaire pour la prestation est d'un montant maximum de 6000 euros HT (tout compris).
 - L'offre du Consultant doit se faire sur cette base.

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité avec les termes de référence à l'aide des critères d'évaluation suivants : Compréhension des TDR (20%)- Méthodologie proposée (25%)- Qualification, expérience et cohérence de l'équipe proposée (35%) - Prix (20%)

Calendrier de l'appel d'offres :

Publication de l'appel d'offres de service : **30/06/2020**

Date limite et modalités de soumission des offres : Les offres sont à envoyer au plus tard le **10/07/2020 à 17h** par voie électronique à l'adresse suivante : aminata.pagni@expertisefrance.fr, avec copie à tiguida.camara@expertisefrance.fr

Notification des résultats : **20/07/2020**

Date de démarrage de la mission : **juillet 2020**



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité d'Expertise France et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne